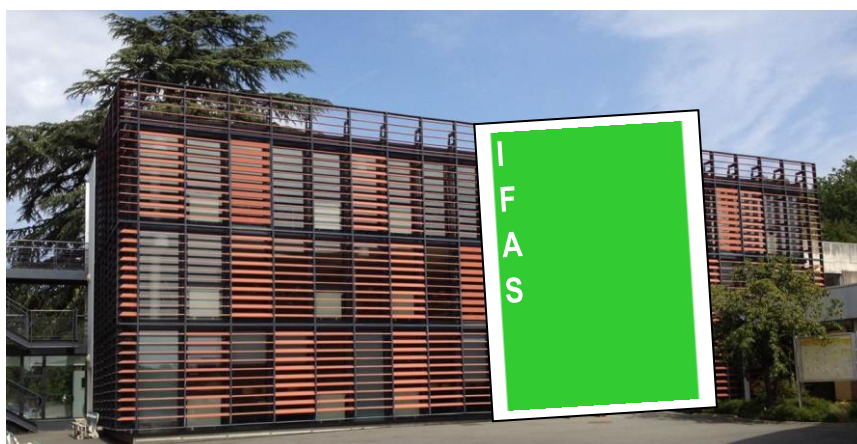




Projet Pédagogique

de L'IFAS

du CHRU de TOURS

Années 2025-2026



SOMMAIRE

1. Le Contexte de la formation	5
1.1 La Présentation de la structure	5
1.2 L'équipe pédagogique et administrative	6
1.3 Le contexte spécifique des besoins de formations	6
1.4 Les orientations de la formation	6
2. Définition du métier	9
2.1 Définition du métier et les missions associées	9
2.2 Définitions des soins à réaliser par l'aide-soignant	9
2.3 Les domaines d'activités et les activités associées	10
2.4 La certification de la formation	11
2.5 Les valeurs	12
2.6 Les principes pédagogiques	13
2.7 Les moyens pédagogiques	14
2.7-1 L'accompagnement de l'élève dans ses apprentissages à l'IFAS et en stage	14
2.7-2 Le stage : la formation clinique	15
2.7-3 La réflexivité	16
2.7-4 L'initiation à la réflexion éthique	17
2.7-5 La simulation en santé	17
2.7-6 Les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE)	17
3. Les choix pédagogiques de l'IFAS	19
3.1 La démarche réflexive	19
3.2 L'accompagnement des élèves	19
3.3 Le suivi pédagogique	21
3.3-1 Définitions	21
3.3-2 Les principes retenus par l'IFAS du CHU de TOURS	21
4. L'alternance intégrative	23
4.1-La formation théorique	23
4.1-2 le cursus initial	23
4.1-3 Les passerelles : allègements dispense	23
4.2 La formation clinique	24
4.2-1 Le parcours de l'apprenant en milieu professionnel	25
5. L'évaluation des compétences en formation	27
5.1 Modalités d'évaluations des blocs de compétences	27
5.2 Evaluation des compétences en milieu professionnel	28
5.3 Certification	29
5.4 Evaluation de la qualité de la formation	29
5.4-1 Les points info « Parlons en »	29
5.4-2 L'évaluation de la formation par les apprenants	29
5.4.3 Les statistiques d'évaluation de la formation	30
Glossaire	31



Bibliographie.....	34
5. ANNEXES.....	35
Annexe 1 : Les 11 compétences requises pour l'exercice de la profession d'aide-soignant	35



Préambule

Le projet pédagogique est un document qui permet à l'apprenant de :

- ➔ Préciser le professionnel que nous voulons former
- ➔ Identifier :
 - les valeurs,
 - les principes et les choix pédagogiques,
 - la place de la réflexivité et des analyses des pratiques professionnelles dans le dispositif de formation,
 - l'accompagnement individualisé et le suivi pédagogique,
 - le système d'évaluation.

Le projet pédagogique est élaboré par l'ensemble de l'équipe pédagogique pour :

- ➔ Fédérer l'équipe autour d'un projet commun,
- ➔ Créer un fil conducteur sur la durée de formation,
- ➔ Donner du sens aux orientations pédagogiques,
- ➔ Être cohérent et réaliste,
- ➔ Conforter la place de l'élève dans sa formation en tant qu'acteur,
- ➔ Renforcer l'interprofessionalité,
- ➔ Apporter une réponse aux besoins de santé de la population et aux établissements sanitaires et sociaux.

Le projet pédagogique est un document de référence qui détermine les orientations pédagogiques et professionnelles de l'Institut. Il sert de contrat entre les acteurs (équipe pédagogique/élèves/apprenants/professionnels). Il apporte une meilleure lisibilité sur les missions de chacun et trouve son ancrage dans la démarche qualité partagée par tous.



1. Le Contexte de la formation

1.1 La Présentation de la structure

L'IFAS¹ est situé sur le site de l'IFPS², rue Mansart à Chambray Les Tours.

L'IFAS est adossé au CHRU (Centre Hospitalier Régional et Universitaire) de TOURS ce qui permet de travailler en étroite collaboration avec les professionnels de proximité et d'être réactifs aux différentes évolutions organisationnelles, structurelles et identitaires de la santé.

L'IFAS du CHRU de TOURS est autorisé à accueillir 120 élèves par promotion ainsi que 20 apprentis, et ce, dans un environnement architectural et paysager agréable. L'institut dispose d'un plateau technique et d'équipements d'apprentissage par la simulation favorisant le développement des compétences des élèves pour s'approprier leur futur métier. L'institut de Formation, sous l'égide de l'ARS Centre-Val de Loire, est subventionné en partie par le Conseil Régional Centre-Val de Loire

L'ambition de l'institut est de former des professionnels aux compétences reconnues, afin de répondre aux besoins des employeurs au regard des divers profils de publics accueillis dans leurs structures.

Pour faire vivre l'alternance de la formation, les membres de l'équipe pédagogique utilisent leur expérience de soignant pour contribuer à la construction et à la mobilisation des connaissances et des compétences, accompagner les projets professionnels des élèves (suivi pédagogique...) et personnaliser les parcours de stage.

L'IFAS, rattaché à la Direction des Ressources Humaines et des Écoles du Centre Hospitalier Régional Universitaire de TOURS, répond aux missions de :

- ➔ Formation initiale en cursus complet, partiel et par la voie de l'apprentissage
- ➔ Formation continue :
 - Adaptation à l'emploi pour les AS diplômées avant 2021.
 - Pratiquer le Tutorat des élèves aides-soignants
- ➔ Documentation et recherche d'intérêt professionnel

C'est un membre actif :

- ➔ du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Touraine-Val de Loire
- ➔ du COPIL IFAS Région Centre Val de Loire

¹ IFAS : Institut de Formation des Aides-soignants

² IFPS : Institut de Formation des Professions de Santé



- ➔ du GERACFAS (Groupement d'Etudes, de Recherches & d'Actions pour la Formation Aide-Soignante) depuis 2021.

Les formations initiales et continues proposées sont centrées sur le développement des compétences, le sens donné aux activités dans un objectif de construction d'une identité professionnelle visant la qualité des prestations et la performance individuelle et/ou collective.

1.2 L'équipe pédagogique et administrative

Les équipes pédagogiques et administratives assurent le suivi de la formation des élèves.

Les équipes pédagogiques de l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) et de l'IFAS (Institut de Formation Aides-Soignants) sont mutualisées permettant ainsi de faire vivre la collaboration infirmière et aide-soignante.

1.3 Le contexte spécifique des besoins de formations

L'analyse du contexte sanitaire et social permet de prendre conscience de ses évolutions, de la transformation des besoins en santé des usagers et de leurs attentes. La prise en compte de cette réalité impacte la formation et la pratique pédagogique. L'évolution réglementaire se traduisant par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié, relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture, modifié par l'arrêté du 9 juin 2023..

1.4 Les orientations de la formation

Le projet pédagogique de l'IFAS du CHU de TOURS prend en compte les atouts et contraintes de l'institution ainsi que les spécificités du territoire sanitaire.

Les grandes orientations de la formation sont basées sur le principe commun de former des professionnels de santé avec des connaissances plurielles leur permettant de remplir leurs missions de manière efficiente au service des bénéficiaires de soins. Les objectifs se déclinent sur 4 axes :

- Des formations professionnalisantes,
- L'alternance intégrative,
- La démarche réflexive,
- Des formations en inter-professionnalité.

Ils s'appuient sur :

- Les transitions sociétales : démographiques, épidémiologiques, socio-économiques, politiques et leurs retentissements sur les métiers de la santé,



- Les évolutions de l'accès aux métiers de la santé : validation des acquis, reconnaissance et émergence des professions d'aide à la personne.

Les objectifs sont :

- D'aborder les savoirs dans leurs inter relations au regard des situations professionnelles rencontrées en stage et confrontées aux apprentissages théoriques
- D'articuler les apprentissages autour d'étude de situations professionnelles dans une approche conforme à la logique suivante **Comprendre / Agir / Transférer**
- De mixer les modes d'apprentissage : favoriser l'**hybridation pédagogique** en alternant les temps d'apprentissage sur site et ceux réalisés en distanciel via les outils numériques
- **D'individualiser** les parcours de formation des élèves
- De mobiliser des méthodes pédagogiques variées et innovantes

Au terme de son parcours, le référentiel de formation nous indique que l'élève doit avoir validé la totalité des 10 modules à l'institut et des 11 compétences en stage pour prétendre au titre d'Aide-soignant Diplômé d'Etat.

Cette certification témoigne de sa compétence à réaliser des activités dans les situations professionnelles et garantit une prestation de qualité pour l'ensemble de ses missions.

Nous nous référons à l'approche conceptuelle de Guy LEBOTERF selon laquelle « La compétence est un savoir agir validé, dans un contexte particulier, en vue d'une finalité ».

Les savoirs ne sont pas hiérarchisés, ils contribuent tous à l'acquisition des compétences professionnelles.

L'élève aide-soignant est amené à :

- Maîtriser les savoirs fondamentaux pour construire ses compétences AS(Autonomie)
- Mobiliser ses savoirs pour les appliquer à d'autres situations (Transfert)
- Décrypter les situations de soins et les organisations lors de l'exercice professionnel pour se positionner en tant qu'acteur de santé (Réflexivité)
- Adopter une posture de questionnement permanent pour optimiser son exercice professionnel et collaborer à l'enrichissement de la culture soignante (Recherche).

Dans cette perspective, le futur professionnel saura :

- Se positionner en regard d'une éthique professionnelle
- Développer son opérationnalité en associant ses connaissances théoriques, techniques et relationnelles



- Identifier, interroger et formaliser sa pratique de soins en s'appuyant entre autres sur la déontologie professionnelle
- Exercer son activité avec responsabilité
- S'impliquer et s'engager dans un projet de service
- Se situer dans une organisation évolutive
- Répondre aux besoins de santé de la population
- Faire vivre le partenariat et le travail en réseau
- S'investir dans une démarche de recherche pour évoluer et faire évoluer la profession
- Porter un regard bienveillant sur l'autre dans une démarche humaniste



2. Définition du métier

L'aide-soignant exerce dans le cadre de l'arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

2.1 Définition du métier et les missions associées

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

2.2 Définitions des soins à réaliser par l'aide-soignant

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son exercice, l'aide-soignant concourt à deux types de soins, courants ou aigus :

1- Les soins courants dits « de la vie quotidienne »

L'aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier diplômé d'Etat. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt.

Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
- Les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

2- Les soins aigus



L'aide-soignant collabore avec l'infirmier diplômé d'Etat pour leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ;
- Les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;
- Les soins sont dispensés durant la phase aiguë d'un état de santé.

2.3 Les domaines d'activités et les activités associées

Le référentiel d'activités est structuré en domaines d'activités regroupant au sein de chacun d'entre eux, des activités auxquelles des soins sont associés. Les cinq domaines d'activités ont été construits en corrélation avec les cinq blocs de compétences du référentiel de certification y associant les compétences requises et les activités réalisables.

Domaines d'activités	Activités
DA1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités	1 - accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités
	2 – identification des risques lors de l'accompagnement de la personne et mise en œuvre d'actions de prévention adéquates
DA2 - Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques	3- observation de la personne et mesure des paramètres vitaux liés à son état de santé
	4- collaboration à la réalisation de soins intégrant la qualité et la prévention des risques
	5 – installation et aide aux déplacements de la personne à partir de ses ressources et des techniques de mobilisation
DA3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- accueil, information et communication auprès des personnes et de leur entourage
	7 – accueil, accompagnement et formation des pairs, des personnes en formation et des autres professionnels



DA4 - Entretien de l'environnement	8- entretien des locaux et des matériels liés aux activités
immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention	de soins
	9 - repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
DA5 - Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités	10 - transmission quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités
	11- organisation de son activité au sein d'une équipe pluri-professionnelle en garantissant la qualité / gestion des risques

La finalité de toute formation professionnelle est de préparer les élèves à vivre les exigences d'une vie personnelle et professionnelle.³

2.4 La certification de la formation

La formation repose sur un dispositif alternant une formation théorique et pratique, avec une formation en milieu professionnel, centré sur un parcours de professionnalisation lequel correspond aux compétences attendues pour l'exercice du métier.

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant atteste de l'obtention et de la validation des cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de certification figurant en annexe II de l'arrêté du 10 juin 2021 à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

La formation vise à développer chez les apprenants les compétences requises pour exercer les activités du métier d'aide-soignant rencontrées dans différentes structures publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou en hospitalisation à domicile.

L'apprenant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est à dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites

³ Projet Pédagogique Partagé des Instituts publics de formations paramédicales du GHT Touraine-Val de Loire- Juin 2017- p 8



de son rôle et de mener des interventions en autonomie, sous la responsabilité de l'infirmier(e) et en équipe pluridisciplinaire.

L'apprenant développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles.

Il construit ainsi l'ensemble de son socle de compétences et prépare son projet professionnel.

L'apprenant développe une éthique professionnelle et acquiert progressivement l'autonomie nécessaire à sa prise de fonction.

Au terme de la formation, comprenant 5 blocs de compétences correspondant aux 11 compétences et aux 10 modules de formation. La performance attendue est de **niveau débutant**⁴ dans la profession.

Les enseignements théoriques et pratiques sont réalisés à l'IFAS en présentiel et en distanciel et les compétences sont mise en œuvre et évaluées en milieu professionnel.

Ces finalités de formation s'appuient sur les valeurs professionnelles reconnues par l'ensemble des acteurs de santé.

2.5 Les valeurs

Le projet pédagogique s'appuie sur les valeurs que les équipes pédagogique et administrative et de direction souhaitent partager avec les élèves en formation. **Le respect d'autrui, la solidarité, la bienveillance** sont les principales qui nous animent reconnaissant ainsi à chaque personne une manière de penser et d'agir singulière, dans un contexte d'exigence et de conformité aux règles de bonnes pratiques et de déontologie professionnelle.

La **bienveillance** se définit comme la capacité à se mettre dans une disposition favorable à l'autre et donc la mise à l'écart de tout a priori sur son évolution dans son apprentissage. Faire preuve de bienveillance exige d'une part d'instaurer une relation de confiance réciproque entre formateur et formé, d'autre part de donner confiance à l'élève dans ses moments de doute.

Ces valeurs sous-tendent une conception des interactions qui s'opèrent entre l'élève, le formateur et la formation. L'incarnation des valeurs professionnelles et pédagogiques par le formateur contribue à la construction d'une éthique professionnelle par l'élève.

⁴ Patricia Benner dans « De novice à expert » définit les infirmières débutantes comme celles qui ont fait face à suffisamment de situations réelles pour noter (elles-mêmes ou sur indication d'un tuteur) les facteurs signifiants qui se reproduisent dans les situations identiques. La débutante peut formuler des principes qui dictent ses actions, mais les différents attributs et aspects identifiés de ces principes sont tous traités avec une importance égale. Il lui manque encore de pouvoir prioriser les caractéristiques constitutives de ces principes.



Par ailleurs, l'ensemble des professionnels du GHT Touraine-Val de Loire partage les valeurs que sont le **respect, la responsabilité, l'authenticité, la cohérence et l'équité**.

2.6 Les principes pédagogiques

Ils tiennent compte :

- du potentiel et des possibilités d'évolution des élèves,
- de la progression des élèves dans leur manière d'acquérir les compétences,
- de l'individualisation du parcours de formation de chaque élève,
- de l'accompagnement des élèves dans leur projet.

Ils favorisent les conditions d'un conflit socio-cognitif facilitant la construction d'une identité professionnelle et l'élargissement de son système de représentation.

Dans cette dynamique, les postures attendues de l'élève et du formateur occupent une place essentielle que nous pourrions préciser ainsi :

- La posture de l'élève

Ce qui favorise l'apprentissage c'est que l'élève développe une posture d'apprenant : investi, impliqué, acteur de sa formation, ayant envie d'apprendre, d'agir ou de réagir adoptant une attitude, un comportement, une disposition d'esprit lui permettant d'accepter les critiques constructives qui suscitent la remise en question et l'auto-évaluation.

- La posture du formateur

En référence au principe d'éducabilité, le formateur part du postulat que l'élève est en capacité de progresser et que l'accompagnement qu'il met en œuvre va favoriser l'acquisition d'une posture professionnelle.

Le formateur engage sa responsabilité dans l'accompagnement individualisé de l'élève lui permettant de développer son autonomie. Il le considère comme un interlocuteur auquel il accorde une attention singulière et bienveillante. Le formateur va valoriser les acquis, les dispositions particulières de l'élève pour l'accompagner vers la réussite.

Le formateur est garant de la qualité de formation, il accompagne les apprenants collectivement et dans leur singularité. Le profil des apprenants est multigénérationnel et favorise des échanges d'expériences entre apprenants. L'accompagnement réalisé par le formateur permettra à l'élève de construire et ancrer son identité professionnelle.



2.7 Les moyens pédagogiques

Les orientations et les moyens pédagogiques mis en place pour favoriser l'apprentissage de l'élève supposent que celui-ci s'implique dans ses apprentissages.

La formation est organisée de façon modulaire pour le cursus complet afin de permettre l'intégration des élèves issus des baccalauréats professionnels (cursus partiel)

La formation aide-soignante s'appuie sur l'alternance c'est à dire l'acquisition et le transfert des connaissances entre l'institut et les unités de soins, qui repose sur des principes d'autonomie et de responsabilité de l'élève.

Les moyens sont variés pour maintenir l'intérêt des élèves.

- Travaux de groupe
- Jeux de rôle
- Supports vidéos suivis de débat afin de développer l'esprit critique
- Simulation
- Partage d'expériences
- Analyse de Pratiques Professionnelles sur le vécu de stage et un second temps d'analyse de pratique s'appuyant sur la méthode GEASE (Groupe d'Entraînement à l'Analyse des Situations Educatives).
- Plateforme e-learning et environnement numérique de travail
- Ludification et gamification des activités pédagogiques
- Alternance intégrative entre temps de formation théorique et temps de formation clinique
- Démarches cliniques en stage pour donner du sens à la théorie
- Intervention des professionnels de santé

Quelles que soient les méthodes pédagogiques utilisées, les savoirs sont abordés pour être assimilés par l'élève.

2.7-1 L'accompagnement⁵ de l'élève dans ses apprentissages à l'IFAS et en stage

Les formateurs proposent un accompagnement personnalisé et individualisé pour les élèves tout au long de leur cursus.

Celui-ci prend en compte l'apprenant en tant qu'acteur, dans toutes les composantes de sa personne : ses ressources, ses acquis en termes de savoirs, ses apprentissages expérientiels, mais aussi son projet professionnel, ses caractéristiques personnelles et socio-économiques.

Le formateur référent est amené à conseiller et à guider l'élève pour la suite de son parcours.

La finalité de cet accompagnement est de faciliter un changement pour franchir les étapes qui permettront à l'élève de se projeter dans les situations professionnelles.

⁵ L'accompagnement de l'élève p15



Cette démarche implique un engagement de l'accompagnateur et de l'accompagné dans une dynamique de réciprocité éducative.

Elle ponctue différentes périodes d'apprentissage :

- De la formation en milieu clinique
- Des analyses de pratiques
- De la guidance du travail de recherche
- Des entretiens de diagnostic portant sur le parcours de stage, le comportement, la réassurance, la réorientation
- De Suivi Pédagogique Individuel calibré à 7 heures par élève selon le référentiel.

Pour favoriser un accompagnement personnalisé, l'élève bénéficie de formateurs : un référent pédagogique nominatif, un référent de stage nominatif et deux coordonnateurs de promotion.

La finalité du dispositif facilite le questionnement de l'élève sur son rapport au savoir, son évolution personnelle, ses réussites, ses difficultés et ses émotions.

La préparation au stage, l'accompagnement durant et au retour de stage permettent d'analyser les situations et les expériences vécues. Les ateliers d'écriture, les tables rondes, les analyses de pratiques professionnelles, les temps de supervision (suivi pédagogique individuel et collectif...) participent au processus de professionnalisation et à la construction professionnelle.

2.7-2 Le stage : la formation clinique

C'est un espace et un temps privilégié où l'élève acquiert les compétences professionnelles, mesure les réalités professionnelles et met en œuvre les savoirs théoriques.

Véritable lieu d'exercice et d'apprentissage clinique, par une réflexion dans l'action, sur l'action et après l'action, il permet d'optimiser les apprentissages expérientiels. Il représente 770h soit 50% de la formation.

Les stages sont agréés. Ils s'effectuent au sein de structures proposant un encadrement par des professionnels expérimentés. Ceux-ci accompagnent et préparent progressivement l'élève à l'exercice de sa profession.

La collaboration avec les professionnels est essentielle et repose sur le partenariat entre l'IFSI/IFAS et les lieux de stage contractualisé par une convention de stage et des règles de gestion du temps de travail.

Chaque élève réalise l'ensemble des stages prévus par le référentiel de formation en fonction des ressources de l'IFSI/IFAS.



Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines
- Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences

L'élève aide-soignant vit l'alternance stage - IFAS.

Les objectifs de stage sont spécifiques et progressifs et tiennent compte des acquisitions théoriques.

Les préparations et l'exploitation de stage participent au processus de professionnalisation par un questionnement des savoirs théoriques, cliniques et comportementaux.

Pour renforcer le partenariat et assurer le suivi de l'élève aide-soignant, l'équipe pédagogique s'engage à :

- assurer au moins deux visites de stage soit à la demande de l'élève, du référent du suivi pédagogique et /ou des professionnels de stage
- travailler étroitement avec les professionnels du terrain (participation aux réunions de service, présentation et/ou rappel des principes de formation et de l'encadrement des élèves).

2.7-3 La réflexivité⁶

L'analyse conjointe élève-formateur des éléments de son portfolio⁷ et des démarches cliniques présentées contribuent à cet exercice et facilite l'acquisition de nouveaux savoirs.

Cette réflexivité se travaille au cours de l'ensemble des activités pédagogiques et plus spécifiquement lors des rendez-vous de suivi pédagogique individuel, des exercices de simulation et des analyses de pratiques professionnelles au retour de chaque stage. Les différents savoirs sont développés et mobilisés à partir des situations vécues. La technique employée est la méthode GEASE⁸.

⁶ Voir p 14

⁷ Le livret d'apprentissage est une spécificité du l'IFAS du CHU Tours mis en place par l'équipe pédagogique

⁸ GEASE :Groupe d'entrainement de situations éducatives



2.7-4 L'initiation à la réflexion éthique

Soucieux de l'accompagnement des étudiants et des équipes, l'IFPS a créé un **Espace éthique** afin d'échanger collectivement, en inter-filière et en interdisciplinarité sur des situations complexes rencontrées en pédagogie en présence d'experts en droit et en philosophie, des cadres de santé formateurs et des professionnels de santé.

L'IFAS du CHRU de Tours fonde notamment la formation des futurs professionnels sur des valeurs humanistes. Au cours de sa formation, l'élève aide-soignant développe une démarche de réflexion éthique professionnelle, tant individuelle que réfléchie en équipe.

Cette posture construite grâce à l'analyse expérientielle et la réflexivité, mobilise en outre ses connaissances en droit des personnes et des patients, les concepts philosophiques humanistes, dans le respect de la déontologie.

L'élève est initié aux règles et procédures de communication dans son contexte professionnel et notamment autour de l'information et de l'éducation dans son champ de compétence.

Les régulations de stage, les suivis pédagogiques, les visites de stage etc... lui permettent de se construire une base de connaissances théoriques et conceptuelles.

2.7-5 La simulation en santé.

Pour mettre en œuvre cette méthode, l'institut :

- se donne les moyens d'optimiser les compétences de ses équipes pédagogiques et techniques grâce à des formations diplômantes et certifiantes (DU de simulation, attestation universitaire...)
- est doté d'équipements vidéo et de mannequins de haute-fidélité
- une maison de la simulation pour effectuer de la simulation procédurale
- s'inscrit dans une dynamique de partenariat et de retour d'expérience avec la Commission Simulation du Collegium Santé CVL et le réseau SimHUGO (Simulation au sein des Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest).

Il est proposé aux élèves d'expérimenter cette méthode d'apprentissage durant leur formation. Une mutualisation d'un scénario entre les Instituts du CHRU est programmée chaque année pour développer le travail en inter professionnalité.

2.7-6 Les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE)

Depuis 2012, l'IFAS du CHU de TOURS avec l'aide de la Région Centre Val de Loire offre aux élèves un environnement numérique de travail. Pour communiquer avec les élèves et partager des documents nécessaires à la formation : l'IFAS dispose d'une plateforme d'e-learning⁹. Celle-ci renforce

⁹ "L'e-learning est l'utilisation des nouvelles technologies multimédias de l'Internet pour améliorer la qualité de l'apprentissage en facilitant d'une part l'accès à des ressources et à des services, d'autre part les échanges et la collaboration à distance ». Commission Européenne « e-learning, Penser l'éducation de demain » 2000

l'accompagnement, l'autonomie des élèves dans leur apprentissage et la communication formateurs-élèves.

L'IFAS est engagé dans la formation organisée à distance afin de diversifier les apports et les activités par une digitalisation de celle-ci au travers de divers outils tels que DOXEA-SANTE FORMAPRO® et MISCHOOL®.

Dès la rentrée 2025, les élèves bénéficieront d'une formation de 18h en distanciel portant sur le développement du numérique en santé dans les pratiques soignantes.

Ces e-formations permettent de diversifier les outils pédagogiques mis à disposition des apprenants. Elles leur donnent la possibilité :

- de travailler à leur rythme,
- d'approfondir leurs connaissances selon leurs besoins,
- de revenir sur les savoirs acquis de manière dynamique,
- et de faire la preuve de leurs acquisitions grâce aux tests d'auto-évaluation.

Elles nécessitent un suivi de la progression de l'apprenant par le formateur et modifient le travail du formateur dans son rapport à l'enseignement.

Les ingénieries de formation faisant appel au distanciel participent au développement de jeux collaboratifs, d'exercices de révisions ou de remédiation interactifs, de forums, d'évaluation entre les pairs, de classe inversée, etc... L'IFAS souhaite poursuivre cet apprentissage motivant en variant les modalités d'enseignement qui permettent aux apprenants d'apprendre de manière ludique.

L'IFAS s'est doté d'un outil de simulation numérique Premier pas AS®, de la société MySeriousGame© dont chacun des apprenants bénéficie au décours de sa formation.

De plus, l'utilisation d'outils de technopédagogie hybridés à d'autres méthodes classiques permet d'évaluer le niveau de compréhension des élèves par des méthodes interactives et agiles. . L'intégration de ces supports technologiques diminue le décrochage fréquent pendant les cours théoriques.

L'IFAS déploie également le logiciel COMPILATIO® permettant le repérage de la contrefaçon. Il est utilisé dans une visée pédagogique rendant chaque élève acteur de sa formation et facilitant le contrôle de sa production.



3. Les choix pédagogiques de l'IFAS

3.1 La démarche réflexive

La pratique réflexive consiste à observer, dire, décrire son vécu professionnel et celui de ses pairs, à analyser les situations réelles afin de :

- reconstituer les savoirs, les savoir-faire et les attitudes construits peu à peu par chacun.
- s'en distancier.
- les évaluer.
- Permettre de transférer et de contextualiser en d'autres situations

La réflexivité s'inscrit dans une prise de conscience des actions posées dans la situation de soins (situation pédagogique) par une explicitation des éléments de cette situation et du contexte où elle se déroule. La pratique réflexive interroge l'acteur sur son vécu de la situation.

L'objectif est de capitaliser et de réinvestir la pratique analysée dans une nouvelle expérience¹⁰.

La réflexion sur l'action implique le respect des règles éthiques envers le bénéficiaire de soins et l'élève. Elle peut se situer à trois niveaux selon la situation et le moment concernés :

- la réflexion dans le vif de l'action sur la situation en cours de déroulement
- la réflexion hors de l'action: analyser une situation passée pour la réguler, et l'améliorer.
- la réflexion sur plusieurs actions différentes dans un contexte semblable. Il s'agit de mettre en évidence des façons stables, voire figées, de penser et d'agir, une stratégie ou un scénario récurrent qui peuvent caractériser l'acteur, l'environnement ...

Le formateur distingue, articule la réflexion sur l'action et la réflexion dans l'action et mobilise sa connaissance des situations de soins, ses capacités d'aide à l'explicitation, ses compétences dans l'accompagnement, ce qui sous-entend de poser un regard bienveillant sur l'apprenant.

3.2 L'accompagnement des élèves

Les formateurs de l'IFAS du CHU de TOURS proposent un accompagnement personnalisé et individualisé pour les élèves.

¹⁰ Synthèse effectuée à partir des écrits de P Perrenoud et D Schön ainsi qu'avec le travail mené en équipe lors de la journée « Alternance, formation expérientielle et réflexivité » animé par M Leguy, en 2009



Cet accompagnement prend en compte l'apprenant en tant qu'acteur, dans toutes les composantes de sa personne : ses ressources, ses acquis en terme de savoirs, d'expériences, mais aussi son projet professionnel, ses caractéristiques, ses difficultés notamment d'insertion socioprofessionnelle. Le formateur référent est amené à conseiller et à guider l'élève pour la suite de son parcours.

La finalité de cet accompagnement est de produire un changement ou de franchir les étapes qui permettront à l'élève de se projeter dans les situations professionnelles.

L'accompagnement implique un engagement de l'accompagnateur et de l'accompagné. Le formateur propose un ensemble d'actions : écoute, conseils, repères pour comprendre les situations de soins. L'élève accepte d'être questionné sur son rapport au savoir, son évolution personnelle, ses réussites, ses difficultés, et ses émotions.

L'accompagnement est mis en œuvre par le formateur pour soutenir les apprenants dans leur processus de professionnalisation mais ce n'est pas une individualisation de moyens pédagogiques mis au service de l'apprenant.

L'accompagnement est proposé lors :

- De la formation en milieu clinique. «*Le retour sur la pratique, la réflexion et le questionnement sont accompagnés par un professionnel chargé de la fonction tutorale et par un formateur¹¹*»,
- Des analyses de pratiques,
- De la guidance du travail écrit du module 6 et du module 8
- Des entretiens de diagnostic portant sur le parcours de stage, le comportement, la réassurance, la réorientation,
- Du suivi pédagogique,
- La construction du projet professionnel
- Des séances de remédiation pédagogiques de modules pour les élèves revalidant.
- De la médiation pédagogique dans le cas de problématiques de posture

Pour favoriser la prise de repère, l'élève a connaissance des noms des formateurs « référent pédagogique » et « référent de stage ».

Les formateurs de l'IFAS du CHU de TOURS proposent un accompagnement personnalisé pour les élèves en questionnement sur leur orientation.

¹¹ Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier, Annexe III, Le Référentiel de Formation (6)



3.3 Le suivi pédagogique

3.3-1 Définitions

Pour l'IFAS/FSI du CHU de TOURS : Le suivi est un moyen pédagogique qui permet :

- D'évaluer l'évolution de l'apprentissage, et l'élaboration du projet professionnel
- De questionner le projet professionnel

Le suivi pédagogique est un temps centré sur l'élève pour :

- Accompagner les méthodes et stratégies d'apprentissage
- Conseiller sur les méthodes et gestion du temps de travail
- L'accompagner et l'aider lors de l'analyse de son parcours centré sur la progression dans l'acquisition des connaissances, des compétences professionnelles et l'analyse de ses performances
- L'aider à transférer ses acquis vers la professionnalisation
- Analyser les expériences : faciliter l'auto-évaluation, aider à repérer des difficultés, mettre à distance les émotions

Il passe par une écoute de l'expression du vécu de formation de l'élève.

3.3-2 Les principes retenus par l'IFAS du CHU de TOURS

Le suivi pédagogique recouvre des temps individuels et collectifs.

Le suivi pédagogique est réalisé au cours d'entretiens s'appuyant notamment sur les appréciations des tuteurs de stage et sur les résultats aux évaluations théoriques de compétences de l'élève.

A l'IFAS du CHU de Tours, l'outil d'apprentissage en stage est un document papier personnel, dénommé le portfolio.

L'élève est responsable de cet outil d'évaluation de sa progression ainsi que de son actualisation.

Une activité pédagogique centrée sur l'apprenant, au service du processus de professionnalisation de celui-ci.

Le suivi pédagogique, explicité réglementairement depuis l'arrêté du 12 juin 2021 était préalablement inscrit dans le projet pédagogique de l'IFAS du CHU. Ce choix d'institut permet à l'équipe pédagogique



d'évaluer l'acquisition progressive des apprentissages de l'apprenant, et d'accompagner celui-ci dans l'élaboration de son projet professionnel. Ces temps centrés sur l'élève, permettent :

- D'initier l'analyse du parcours de l'apprenant et particulièrement la progression dans l'acquisition des connaissances, des compétences professionnelles et l'analyse de ses performances
- De mettre à distance les émotions liées aux expériences vécues
- De l'aider à transférer ses acquis vers d'autres situations professionnelles

Ces temps individualisés organisés sous forme d'entretiens individuels et collectifs favorisent l'expression du vécu de formation de l'élève. Ils s'attachent en début de formation à une meilleure connaissance de l'apprenant, de son parcours son histoire de vie et de ses méthodes de travail. Ils permettent également de poser les valeurs professionnelles (écoute, bienveillance, confidentialité respect, responsabilité, autonomie, rigueur, honnêteté, non jugement...) de réguler le temps de parole de chacun. Il favorise les échanges entre pairs en développant une relation de confiance et de respect mutuel.

Ces temps privilégiés s'appuient notamment sur les éléments issus à la fois des périodes de formation en milieu clinique (portfolio, évaluation des compétences, rapports circonstanciés...) et à la fois sur les résultats des évaluations « théoriques » de l'élève.

Ainsi, avant chacun des 4 périodes d'immersion en milieu professionnel est planifié un temps de « *préparations au stage* » (4 fois dans l'année). Un temps « *d'exploitation* » des situations vécues en stage est planifié afin de mettre à distance le vécu, prendre pleinement conscience des émotions individuelles afin de pouvoir apprendre de ces situations et construire une expérience professionnalisante.

Pour le formateur

- Le formateur développe des stratégies qui aident l'élève et favorise son autonomie dans ses apprentissages. Il trouve des moyens qui affinent le sens de l'observation et permettent à l'élève d'exercer sa capacité de recherche et de raisonnement dans ses expériences.
- Le formateur régule les difficultés éventuelles.
- La distance pédagogique à l'égard de l'élève est nécessaire.

Pour l'élève et le formateur

La synthèse du suivi transcrite en temps réel dans le dossier informatique en présence de l'élève durant le temps d'entretien.



4. L'alternance intégrative

L'alternance est une composante essentielle de la formation aide-soignante. L'alternance considère la situation de travail, de soins comme un moment privilégié du processus d'apprentissage.

Ceci suppose de travailler à partir de situations réelles, vécues par l'élève et nécessite que l'élève acteur de sa formation.

*« Le lien théorie-pratique se construit dans un rapport de collaboration et de réciprocité entre lieu de formation et lieu de pratique ».*¹²

L'alternance intégrative s'attaque au morcellement des savoirs en partant du postulat qu'un individu n'apprend qu'à partir de ce qui a du sens pour lui.

4.1-La formation théorique

4.1-2 le cursus initial

La formation initiale comprend 22 semaines soit de 770 heures.

La formation théorique et pratique contribue à l'acquisition de compétences au regard d'objectifs spécifiques. Dix modules sont dispensés sous la forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe, d'ateliers d'apprentissage pratiques et gestuels, de simulation et de cours en E-learning.

L'enseignement dispensé vise à l'acquisition de connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice professionnel. Les interventions sont assurées par les formateurs de l'institut de formation et par des intervenants extérieurs.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire (cf. référentiel et règlement intérieur). L'enseignement en Institut de formation est organisé sur la base de 35 heures par semaine

4.1-3 Les passerelles : allègements dispense

Les Diplômes ou titres donnent droit à des allègements partiels ou complets de certains modules de formation d'aide-soignant. Voici la liste :

1. Bac PRO ASSP : Baccalauréat Professionnel- Accompagnement, Soins, Services à la Personne)
2. Bac PRO SAPAT Baccalauréat Professionnel – Services aux Personnes et aux Territoires

¹² Daiz Joelle, L'alternance intégrative, Hébamme.ch, p 30-31, 11/2006



3. DEAP 2006 : Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
4. DEAP 2021 : Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
5. ADVF : Titre Professionnel d'Assistante de Vie Aux Familles
6. ASMS : Agents de Services Médico-Social
7. DEAES 2016 – Spécialités : Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social
8. DEAES 2021 : Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social
9. ARM 2019 : Assistant de Régulation Médicale
10. Ambulancier 2006

Ces apprenants participent exclusivement aux modules obligatoires. Des dispenses et des allègements sont mis en place systématiquement au regard de leurs diplômes dans le respect de la réglementation..

4.2 La formation clinique

La formation clinique comporte 770 heures soit 22 semaines en milieu professionnel conformément au référentiel de formation.

Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines
- Période D de 7 semaines

Les périodes en milieu professionnel alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation.

Chaque parcours la formation clinique fait l'objet d'une préparation à l'IFAS et d'une exploitation postérieure à sa réalisation. .

Pendant les temps de stage l'apprenant se forme en réalisant des activités et en les analysant sous l'encadrement des équipes professionnelles. Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels utilisés dans les activités sont mis en évidence par les professionnels qui encadrent l'apprenant et par les formateurs. L'apprenant réalise des soins :

- Prioritairement auprès des personnes qui lui ont été confiées,
- Auprès d'autres personnes, avec les ressources adaptées du service et les objectifs définis conjointement par l'élève et l'équipe soignante.

L'objectif est de faire évoluer le nombre de patients ou résidents pris en soins progressivement pour aboutir à une mise en œuvre des soins proche de l'exercice professionnel.



Ainsi, les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'apprenant ainsi que des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances.

Chaque apprenant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et d'un professionnel de proximité au quotidien.

4.2-1 Le parcours de l'apprenant en milieu professionnel

Le parcours de la formation clinique est proposé par la coordination des stages en concertation avec les formateurs en lien avec le cadre réglementaire. Il est organisé par l'IFAS en collaboration avec les structures d'accueil partenaires.

Les périodes A, B et C visent à explorer les trois missions suivantes de l'aide-soignant :

- ➔ Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- ➔ Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences ;
- ➔ Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

La période D, un stage de sept semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Il doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné.

Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées. Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de trois nuits de travail et une expérience de travail le week-end.

Le portfolio

Le portfolio permet d'assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel effectuées par l'apprenant et d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences.

L'apprenant dispose d'un portfolio qui lui permet de structurer sa formation et d'en être **véritablement acteur** en ciblant ses objectifs d'apprentissage.



L'apprenant est responsable de la tenue de son portfolio qui doit être accessible aux professionnels et formateurs, à tout moment de la formation. Celui-ci est utilisé à l'IFAS et en stage :

- ➔ À l'I.F.A.S. lors du suivi pédagogique,
- ➔ En stage afin de faciliter l'encadrement par les professionnels.

Le portfolio permet aux différents acteurs (Annexe XXX) :

- ➔ de situer l'élève dans son parcours de formation,
- ➔ d'adapter leur enseignement clinique à ce parcours,
- ➔ d'effectuer le bilan des acquisitions au cours du stage.
- ➔ d'évaluer et de tracer les soins et activités réalisés par l'élève de mesurer la progression de l'élève



5. L'évaluation des compétences en formation

L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par les formateurs référents pédagogiques de l'institut de formation et par les tuteur de chaque stage tout au long de la formation selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de formation de l'arrêté du 10 juin 2021. En fonction des modules concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées.

Chaque bloc de compétences est évalué au travers de l'évaluation des modules de formation correspondants et de l'évaluation des compétences en stage :

Les modules de formation sont évalués au travers :

- D'étude de situation ;
- D'étude de situation pouvant comporter une pratique simulée.

Des critères d'évaluation sont précisés dans le référentiel pour chaque module de formation à valider.

5.1 Modalités d'évaluations des blocs de compétences

Blocs de competences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AS</i> Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AS</i>	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AS</i>	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2



	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AS</i> Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel

5.2 Evaluation des compétences en milieu professionnel

L'évaluation permet **d'apprécier le développement des compétences de l'apprenant** au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.

Elle est **réalisée par le tuteur sur la base d'un échange avec l'apprenant** et, le cas échéant, avec le formateur référent. Elle s'appuie sur :

- Les activités réalisées par l'apprenant ;
- Les échanges avec les professionnels de proximité sur les activités réalisées par l'apprenant ;
- L'observation des activités réalisées par l'apprenant ;
- La description des situations par l'apprenant ;
- L'échange avec l'apprenant sur les situations rencontrées ;
- L'auto-évaluation réalisée par l'apprenant.

Pour chaque compétence, l'évaluation est réalisée à partir des critères d'évaluation.

En cas de non validation d'un bloc de compétences et en l'absence de compensation, l'élève bénéficie d'une session de rattrapage par année dans la limite de quatre sessions de jury, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale.



5.3 Certification

L'accès à la certification est ouvert aux élèves n'ayant pas cumulé plus de cinq pour cent d'absence justifiée, non rattrapée, sur l'ensemble de la formation. Le diplôme d'Etat d'aide-soignant s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel, selon les critères d'évaluation définis dans le référentiel de certification.

Sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'aide-soignant les élèves ayant validé l'ensemble des compétences requises ou manquantes pour l'obtention de la certification

5.4 Evaluation de la qualité de la formation

La qualité de la formation est évaluée par les diverses parties prenantes selon des modalités différentes.

5.4-1 Les points info « Parlons en »

L'équipe pédagogique organise régulièrement des temps d'échange d'une durée de 30 minutes maximum afin de :

- Permettre l'expression des stress et angoisses liée à la formation et les réguler.
- Donner les informations et/ou explications nécessaires au bon fonctionnement de la formation ;

Selon les thématiques abordées le directeur peut intervenir.

5.4-2 L'évaluation de la formation par les apprenants

Une évaluation qualitative et quantitative

A la fin chaque module les élèves effectuent un bilan de la formation reçue. Une synthèse des bilans de chacun des modules de formation est exposée en réunion de formateurs pour une prise en compte dans les projets de modules puis archivée dans les documents de la promotion.

L'évaluation globale du projet pédagogique de la formation préparant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est élaborée à partir d'une évaluation de la formation par les apprenants sur la base de questionnaires individuels et anonymes envoyé par mail. Ces formulaires sont transmis en amont d'un temps de régulation animé en présentiel par le directeur de l'institut et en présence l'équipe pédagogique. Les élèves évaluent chaque lieu de stage sur la base d'un questionnaire pour interroger la qualité de l'encadrement et de l'apprentissage en formation clinique. Chaque référent de stage peut s'en saisir pour consolider la qualité de la formation clinique.

Les résultats de l'enquête de satisfaction de la formation précédente sont disponibles en annexe 3.



5.4.3 Les statistiques d'évaluation de la formation

L'IFAS du CHU de TOURS répond aux différentes demandes d'informations pour établir les statistiques d'évaluation des formations. L'institut sollicite annuellement via un questionnaire les employeurs et les financeurs afin d'obtenir les appréciations des parties prenantes.



Glossaire

L'authenticité : C'est la capacité à être vraiment soi-même. Il s'agit plus d'un sentiment que d'un état. On n'est pas soi-même, on se sent soi-même: il n'y a pas de contradiction entre valeurs et comportement, entre pensées et paroles. Il s'agit de rester fidèle à soi-même tout en faisant preuve de tact et de respect.¹³

L'autonomie : C'est une finalité du système éducatif qui consiste à créer les conditions qui permettent à l'élève, à partir des connaissances, qui lui sont transmises de construire son savoir en cultivant son esprit critique. Sur le plan moral, l'autonomie renvoie à la dimension de la responsabilité. L'élève respecte les contrats, mène les tâches jusqu'à leur terme, assume ses choix et leurs conséquences. Préconisée en tant que valeur par le formateur, sa reconnaissance par l'élève nécessite de sa part une démarche délibérée et volontaire.¹⁴

La bienveillance : Dans le contexte de l'apprentissage, la bienveillance se définit comme « la capacité à se mettre dans une disposition favorable à l'autre et donc la mise à l'écart de tout a priori sur son évolution dans son apprentissage. Faire preuve de bienveillance exige d'une part l'instauration d'une relation de confiance réciproque entre formateur et formé, d'autre part de donner confiance à l'élève dans ses moments de doute »¹⁵

La compétence : Savoir agir validé dans une situation professionnelle complexe en vue d'une finalité (G Leboterf)

La cohérence : La cohérence est l'absence de contradiction entre ce que l'on pense, ce que l'on dit et ce que l'on fait. En assurant la continuité entre les paroles et les actes, c'est ce qui donne du sens et de la valeur à l'engagement, au choix et au positionnement par rapport à des situations qui peuvent être très diverses. C'est pourquoi elle va de pair avec des exigences d'analyse et de réflexion, des capacités de négociation permettant d'ajuster au mieux son action.¹⁶

¹³ Blanc P, Professeur de philosophie, IFSI TOURS

¹⁴ Blanc P, ib .

¹⁵ Blanc P, ib

¹⁶ Blanc P, ib



La distanciation : La distanciation consiste, pour le professionnel qui accompagne l'élève, à savoir adopter une juste distance dans les relations, en pleine conscience de la différence des positions et dans un souci de neutralité et d'impartialité. Savoir se positionner dans une juste distance est une condition nécessaire à la mise en œuvre de la démarche éthique, favorisant la rencontre et le contact, et privilégiant l'écoute centrée sur la personne¹⁷.

L'équité : D'abord c'est l'exigence de concilier la rigueur du législatif ou du réglementaire avec les intérêts légitimes de l'individu. Ensuite c'est le souci de faire porter à tous les individus de manière équilibrée la charge de la vulnérabilité particulière de certains d'entre eux. L'équité ne correspond pas à l'égalité mais à une mesure juste, un équilibre qui permet de rendre acceptable une forme d'inégalité lorsque l'égalité ne serait pas acceptable.

L'éthique est une sphère de la réflexion philosophique qui, au-delà de la morale, s'interroge sur ce qui fait le sens de l'existence humaine. (Guérir la santé : un dialogue de groupe sur le sens du travail, les valeurs et l'éthique dans le réseau de la santé, Thierry C. Pauchant, Saint-Laurent, Québec, Fides, 2002, p333)

L'honnêteté : Qualité d'une personne soucieuse des valeurs de justice et de véracité, faisant preuve de probité et de sincérité dans ses actes et ses paroles¹⁸.

L'initiative : Aptitude à savoir prendre des décisions dans une situation nouvelle ou imprévue dans laquelle la stagnation et l'indécision pourraient être dommageables¹⁹.

Le questionnement éthique : Il s'agit de la réflexion collégiale menée sur l'action soignante en s'appuyant sur la législation, la déontologie et l'éthique²⁰ appliquées au domaine médical et paramédical. Le questionnement éthique permet à l'élève dans le cadre d'une réflexion individuelle et collective de « prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction. »²¹

¹⁷ Blanc P, ib

¹⁸ Blanc P, ib

¹⁹ Blanc P, ib

²⁰ L'éthique est une sphère de la réflexion philosophique qui, au-delà de la morale, s'interroge sur ce qui fait le sens de l'existence humaine

²¹ Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état infirmier, annexe III



La réflexivité : Elle permet aux élèves de « comprendre les liaisons entre savoirs et actions donc d'intégrer les savoirs dans une logique de construction de la compétence »²²

Le respect : C'est une attention à l'autre qui suppose la reconnaissance de l'autre tel qu'il est comme une personne investie de dignité. Cet état d'esprit impose une confiance qui responsabilise. Il dispose à l'authenticité, la sincérité, la transparence et l'humilité. (Projet d'établissement du CHU TOURS 2012-2017)

La responsabilité : C'est une démarche d'engagement qui consiste à assumer ses actes, leurs motivations et leurs conséquences. Individuelle, elle engage chacun pour tout ce qu'il fait. Collective, elle intègre la solidarité et le partage. Elle implique l'esprit d'équipe.

²² Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état infirmier, annexe III



Bibliographie

Allin-Pfister, A-C (2011). Le guide du formateur: une approche par compétences. Rueil-Malmaison: Lamarre, 313p

Loi portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires du 21 juillet 2009

Allouche Benayoun , La fonction de formateur , Pariat/Dunod, Paris, 2000

Bourgeon Gil, Socio-pédagogie de l'alternance, UNMFREO, coll.Mesonnance, 1979

Benner, Patricia, De novice à expert, Interéditions, Paris, 2003, 255 p.

Coudray, Marie-Ange, Geay Catherine, Le défi des compétences, Masson, Paris, 2009, 208 p.

Daiz Joelle, L'alternance intégrative, Hébamme.ch, p 30-31, 11/2006

<http://www.det.fundp.ac.be/~jdo/articles/ref3.htm>

Le Boterf, Guy, Repenser la compétence, Éditions d'organisations, 2008, 140 p.

Parent F, Jouquan, J (dir.) (2013); Penser la formation des professionnels de la santé. Bruxelles: Ed De Boeck, 412 p.

Perrenoud, Philippe, Mettre la pratique réflexive au centre du projet de formation, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française on, Université de Genève, 9 p, 2001

Schön, Donald, Le praticien réflexif. À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel, Montréal, Éditions Logiques, 1993. 418 p.

Sous la coordination de : Raymond Gueibe, Walter Hesbeen, La banalisation de l'humain dans le système de soins, De la pratique des soins à l'éthique du quotidien Editeur : Seli Arslan,



5. ANNEXES

Annexe 1 : Les 11 compétences requises pour l'exercice de la profession d'aide-soignant

Blocs de compétences	11 Compétences	Modules de formation
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AS</i>
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AS</i>
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AS</i>
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AS</i>



adaptés en collaboration	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	
	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer	



Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques